



Droit immobilier litige lors d'une vente d'appartement

Par **bob78**, le **18/07/2013** à **11:36**

Bonjour,
Je suis actuellement en litige avec le vendeur de mon appartement. En effet, celui-ci a profité du déménagement pour changer tous les interrupteurs de l'appartement (qui étaient très récents) par des anciens interrupteurs. Il a aussi laissé l'appartement dans un mauvais état (trous dans les murs avec chevilles et clou apparents...), et a laissé des fils électriques apparents sans remettre d'ampoule ni de fixation pour ampoule en récupérant les suspensions lumineuses. Une somme de séquestre est actuellement bloquée par moi chez le notaire. Cette somme ayant un rapport avec la jouissance différée de l'appartement et non avec tous ces désagréments causés, quel recours puis-je avoir envers mon vendeur ?
Mon vendeur était-il dans son droit ? Les interrupteurs sont-ils des éléments décoratifs comme le prétend mon vendeur ?
Merci d'avance pour vos retours.
Cordialement,
Mr **xxxxxxx**